



# FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉSERVATION DE SALLE MUNICIPALE

À retourner à : Mairie, 38 place des Arcades 82440 Réalville

Tel : 05.63.31.01.41

Courriel : mairie@realville82.fr

**Formulaire à déposer au moins 1 mois avant la date prévisionnelle de réservation de salle,  
la date de dépôt en Mairie faisant foi.**

**Ce document n'est pas une réponse à votre demande. Il faut attendre le courrier réponse de la Mairie.**

Afin de répondre à votre demande, les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être obligatoirement remplis.

## MANIFESTATION

Objet de la demande\* : (Mariage, Baptême, Assemblée générale, Loto, Réunion, Spectacle ...)

.....

Date(s) souhaitée(s)\* :

Nombre de participants (organisateur inclus) \* :

.....

.....

En cas d'indisponibilité, merci d'indiquer d'autres dates qui vous conviendraient :

.....

## DEMANDEUR

Entité\* :  Particulier Réalvillois

Entreprise Réalvilloise

Association Réalvilloise

Nom de l'association / entreprise\* : .....

Nom\* :

Prénom\* :

.....

.....

Adresse\* :

.....

CP\* :

Ville\* :

.....

.....

Téléphone\* :

Courriel\* :

.....

.....

Compagnie d'assurance\* :

N°de Police d'assurance\* :

.....

.....

Après réception du formulaire, la Mairie vous délivrera une réponse favorable ou défavorable. Cette réponse vous sera transmise par courrier ou par mail dans les plus brefs délais. Le cas échéant, il vous sera proposé d'autres dates.

Pour les associations Réalvilloise : Gratuité illimitée dans l'année et pas de chèque de caution nécessaire. Un état des lieux entrant et sortant sera établi avec l' élu(e) en charge de la location des salles.

Pour les particuliers : **Deux chèques de caution** à l'ordre du trésor public sont nécessaires (**1500 euros pour la location et 200 euros pour le nettoyage**), ils devront être déposés obligatoirement en mairie au moins 1 semaine avant la date de la manifestation accompagnés d'une attestation d'assurance de responsabilité civile précisant le nom de la salle occupée, le jour et les horaires de la manifestation. Un état des lieux entrant et sortant sera établi avec l' élu(e) en charge de la location des salles.

La réservation de la salle est effective quand un versement d'arrhes correspondant à 50% du prix de la location, a été effectué. Les paiements d'arrhes et de location, seront effectués par chèque à l'ordre du Trésor Public.

	TARIF ETE (Mai à octobre)	TARIF HIVER (Novembre à avril)
Le tarif de location Salle des Fêtes	500€	600€

**Je soussigné(e), auteur de la présente demande :**

- **Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,**
- **Durant la durée de la location m'engage à détenir un téléphone portable chargé pour appeler les secours en cas d'urgence.**

Nom\* : .....

Prénom\* : .....

À....., Le .....

*Remplir le champ ci-dessous avec la mention « lu et approuvé 3 »*

*Cadre réservé à l'administration (validation et observations/estimation du besoin)*

**\*mentions obligatoires**

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ou d'opposition à leur traitement. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits vous pouvez adresser un courriel à l'adresse [mairie-realville@info82.com](mailto:mairie-realville@info82.com)*